
L'an deux mille vingt-deux, le mardi dix du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mercredi quatre du mois de mai deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : M. Stéphane GASNIER et Mme Marie-France GUIHO

Début de séance : 19h39

I. ENVIRONNEMENT

- **ENVIRONNEMENT – Prix et Qualité des Services Publics – Rapport annuel d'activités du SPANC (délibération n°CC2022 05 01)**

La présente délibération a pour objet de valider le rapport d'activités 2021 du SPANC de Pays de Blain Communauté et d'autoriser Madame la Présidente à en porter la connaissance aux conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, ainsi qu'aux habitants

Le Conseil Communautaire **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. **UNANIMITE 26 voix POUR**

II. ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES

▪ ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES – Approbation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 (délibération n°CC2022 05 02)

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention territoriale globale pour la période 2022-2026 dont les signataires sont l'EPCI, les communes-membres et la CAF de Loire-Atlantique.

Le Conseil Communautaire **approuve** les termes de la Convention territoriale Globale ci-annexée conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, Pays de Blain Communauté et les communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre pour la période 2022 à 2026 et **autorise** Madame la Présidente à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution. **UNANIMITE 26 voix POUR**

▪ PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – Convention de partenariat Entre Pays de Blain Communauté et l'Association Culturelle de l'Été au titre de l'année 2022 (délibération n°CC2022 05 03)

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention de partenariat avec L'association Culturelle de l'été pour l'organisation de l'événement « Les RDV de l'Erdre » au titre de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire **approuve** les termes de la convention de partenariat ci-annexée conclue entre l'Association des RDV de l'Erdre, Pays de Blain Communauté et les Communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre pour l'année 2022, **approuve** l'augmentation de la subvention, d'approuver l'augmentation de la subvention allouée à l'association des RDV de l'Erdre pour un montant total de 9 721 €, **acte** que Pays de Blain Communauté bénéficiera d'une aide financière complémentaire par le Département, dans le cadre du PCT, à hauteur de 3 511 € comme indiqué dans le tableau financier présenté dans la convention et **autorise** Madame la Présidente à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution. **UNANIMITE 26 voix POUR**

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

▪ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Modification de la délégation du Droit de Prémption Urbain (délibération n°CC2022 05 04)

La présente délibération a pour objet de modifier les périmètres de délégation du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé au profit des communes et au profit de l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique.

Le Conseil Communautaire **modifie** la délégation du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé comme suit. L'exercice du Droit de Prémption Urbain est délégué aux communes de Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais sur les zonages suivants des PLU communaux en vigueur :

- Sur la commune de Blain :

Le droit de préemption est délégué à la Commune sur les zones : Ua (à l'exclusion du secteur de « la rue noire » dont le périmètre est annexé à la présente délibération), Ub, Ubi, Uc, Ui, Uli, 1AUb, 1AUc, 1AUl, 1AUlc et 2AU ;

- Sur la commune de Bouvron :

Le droit de préemption est délégué à la Commune sur les zones : U, 1AUa, 1AUb, 1AUc, 1AUd, 2AU1 et 2AU2 ;

- Sur la commune de Le Gâvre :

Le droit de préemption est délégué à la Commune sur les zones : Ua, Ub, Ui, 1AU, 1AUa, 2AU ;

- Sur la commune de La Chevallerais :

Le droit de préemption est délégué à la Commune sur les zones : Ua, Ub, Uc, Ui, 1AUa, 2AUa (à l'exception du secteur de « La Close » dont le périmètre est annexé à la présente délibération) ;

délègue l'exercice du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique :

- sur le secteur de « la rue Noire » à Blain dont le périmètre est annexé à la présente délibération ;

- sur le secteur de « La Close » à La Chevallerais dont le périmètre est annexé à la présente délibération.

et indique que sur le reste du territoire, Pays de Blain Communauté demeure titulaire du Droit de Préemption Urbain. **UNANIMITE – 26 VOIX POUR**

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **ECONOMIE – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Initiative Loire-Atlantique Nord pour les années 2022, 2023 et 2024 (délibération n°CC2022 05 05)**

La présente délibération a pour objet de renouveler pour 3 ans (2022 - 2023 - 2024) la Convention de Partenariat avec l'association Initiative Loire Atlantique Nord qui soutient les créateurs/repreneurs d'entreprises par différents prêts d'honneur et par un accompagnement après la création.

Le Conseil Communautaire **prend acte** de la communication du rapport d'activités de l'association Initiative Loire Atlantique Nord pour l'année 2021, **approuve** la Convention de partenariat avec Initiative Loire Atlantique Nord pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2022, 2023 et 2024, **participe** au financement du fonctionnement d'Initiative Loire Atlantique Nord à hauteur de 1 € par habitant pour l'année 2022 et de verser la cotisation de 16 354 euros et **autorise** Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté à signer cette convention et tout acte y afférant. **25 VOIX POUR / 1 ABSTENTION**

V. INFORMATION AU CONSEIL

▪ Délégations à la Présidente

Décision n°2022-04 - Sollicitation d'une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales

▪ Délégations au Bureau Communautaire

Délibération n°2022-04-01 - Modification n°2 des CGLU du Service VELILA.

Délibération n°2022-04-02 - Parc d'Activité de Bel Air – Vente d'une parcelle à la société Wheeltainer.

Fin de séance : 21h27

TABLEAU DES DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
CC 2022 05 01	ENVIRONNEMENT - prix et qualité des services publics - rapport annuel d'activités du SPANC - exercice 2021	JM. BUF	UNANIMITE 26 VOIX POUR
CC 2022 05 02	ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES - Approbation de la convention territoriale globale 2022 - 2026	A. DOUCHIN	UNANIMITE 26 VOIX POUR
CC 2022 05 03	PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE - Convention de partenariat entre Pays de Blain Communauté et l'Association Culturelle de l'Eté au titre de l'année 2022	A. DOUCHIN	UNANIMITE 26 VOIX POUR
CC 2022 05 04	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Modification de la délégation du Droit de Prémption Urbain	P. CAILLON	UNANIMITE 26 VOIX POUR
CC 2022 05 05	ECONOMIE- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association Initiative Loire-Atlantique Nord pour les années 2022, 2023 et 2024	N. OUDAERT	25 VOIX POUR 1 ABSTENTION

Fait le 10 mai 2022 à Blain

Rita SCHLADT,
Présidente

